

République Française
Département du Haut-Rhin

Commune de VIEUX-THANN

PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

9 mars 2026 à 18 heures

Le neuf mars deux mille vingt-six à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le cinq mars deux mille vingt-six par Monsieur Daniel NEFF, Président en exercice, qui préside la séance.

Nombre des membres en exercice : 9

Séance du 9 mars 2026
sous la présidence de Monsieur Daniel NEFF

Présents (7) : M. Daniel NEFF, Président ;

Mmes Estelle GUGNON, Marie-Brigitte WERMELINGER, Odile HERQUE, Jacqueline INGOLD, Sylvie NIMIS-WEYBRECHT;

M. Pascal FUCHS ;

Excusée (1) : Mme Sandra SOEHNLEN

Absents ayant donné procuration (1) : Mme Corinne WEYBRECHT à Mme Sylvie NIMIS-WEYBRECHT.

A 18 heures 00, **Monsieur le Président :**

- **salue** l'assemblée ;
- **ouvre** la séance ;
- **constate** que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- 1 - fixe l'ordre du jour comme suit :

Point n°1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025

Point n°2 – Compte Financier Unique (CFU)

Point n°3 – Affectation du résultat

Point n°4 – Budget primitif 2026

Point n°5 – Subventions aux associations

Point n°6 – Décisions du Président et de la Vice-Présidente

Questions diverses

- 2 - désigne comme secrétaire de séance : Mme Estelle GUGNON **et comme auxiliaire de séance** : Mme Marion FOECHTERLIN, adjoint administratif, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Point n°1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025.

Point n°2 – Compte Financier Unique

A 18h06, M. Daniel NEFF remet la présidence du Conseil d'Administration à Mme Estelle GUGNON et quitte la salle.

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

De plus, le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Il convient d'approuver les comptes financiers uniques au titre de l'année 2025 pour le budget du CCAS.

→ La présentation du compte financier unique **du CCAS**, se résume comme suit :

Section de fonctionnement		
	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice 2025	16 471,56 €	14 216,65 €
Solde d'exécution	2 254,91 €	
R002 – Résultat reporté de l'exercice 2024		24 952,10 €
RESULTAT CUMULE	/	22 697,19 €

Section d'investissement		
	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice 2025		
NÉANT		

Après délibération le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **adopte** le compte financier unique 2025 ;
- **autorise** Monsieur le Président à le signer.

À 18h10, M. Daniel NEFF, Président, rejoint la salle du conseil, remercie l'assemblée et reprend la présidence de la séance.

Point n°3 – Affectation du résultat

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat de l'exercice 2025 du budget du CCAS comme suit :

Compte R002	« Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 reporté »	22 697,19 €
-------------	---	-------------

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité

- **décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2025 du budget du CCAS comme suit :

Compte R002	« Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 reporté »	22 697,19 €
-------------	---	-------------

- **dit** que ce montant sera repris au budget primitif du CCAS pour l'exercice 2026.

Point n°4 - Budget primitif 2026

Mme la Vice-Présidente, Estelle GUGNON, expose au Conseil d'Administration le projet de budget primitif de l'exercice 2026 pour le CCAS.

Section d'investissement

	DEPENSES
21 – Immobilisations corporelles	1 500,00 €
TOTAL	1 500,00 €

	RECETTES
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 500,00 €
TOTAL	1 500,00 €

Section de fonctionnement

	DEPENSES
011 – Charges à caractère général	1 400,00 €
011 – Charges de personnel (RGPD)	50,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	33 247,19 €
023 – Virement à la section d'investissement	1 500,00 €
TOTAL	36 197,19 €

	RECETTES
74 – Dotations, subventions et participations	13 500.00 €
R 002 – Résultat reporté de l'exercice 2025	22 697,19 €
TOTAL	36 197,19 €

Mme la Vice-Présidente, Estelle GUGNON, informe les membres du Conseil d'Administration que la subvention de la commune n'a pas augmenté, elle est toujours 9 500€ et que les 4 000€ supplémentaires correspondent à l'estimation du tiers des renouvellements des concessions du cimetière (cf. questions diverses de la séance du 27 novembre 2025).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **approuve** ce budget, section par section et chapitre par chapitre, dont la balance générale s'établit comme suit :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>	<u>Cumul</u>
Dépenses → 36 197, 19 € Recettes → 36 197,19 €	Dépenses → 1 500,00 € Recettes → 1 500,00 €	Dépenses → 37 697,19 € Recettes → 37 697,19 €

Point n°5- Subventions aux associations

Mme la Vice-Présidente, Estelle GUGNON, expose au Conseil d'Administration que les crédits disponibles au budget pour l'attribution de subventions à des associations s'élèvent à 2 000.00 €.

Diverses demandes de subventions ont été reçues :

Associations :

- Handball Adapté Vieux-Thann
- APALIB
- APF (Association des Paralysés de France)
- CARITAS
- Les Restos du Cœur
- Banque Alimentaire du Haut-Rhin
- Association Terre des Hommes
- APAMAD
- AFMTÉLÉTHON
- Chiens Guides de l'Est

Après délibération, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **décide** l'attribution des subventions de fonctionnement suivantes pour l'année 2026 :

Association	Proposition de répartition
Handball Adapté Vieux-Thann	800.00 €
APF	250.00 €
CARITAS	500.00 €
Les Restos du Cœur	300.00 €
Chiens Guides de l'Est	150.00 €
TOTAL	2 000.00 €

- **dif** que les crédits sont inscrits au budget CCAS de l'exercice 2026, au compte 65748 - "Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé".

Mme Odile HERQUE informe le Conseil d'Administration que l'association AGIR n'a pas fait de demande de subvention car pour le moment il y a un changement de direction.

Mme la Vice-Présidente, Estelle GUGNON, informe Mme Odile HERQUE que l'association pourra toujours faire une demande de subvention exceptionnelle au cours de l'année.

Point n°6 - Décisions du Président et de la Vice-Présidente

- Bons alimentaires :
 - Novembre 2025 : 3 bons pour une valeur totale de 240 €
 - Décembre 2025 : 27 bons pour une valeur totale de 2 070€
 - Janvier : 2 bons pour une valeur totale de 130€
 - Février : 3 bons pour une valeur totale de 280€
- Décision n°39/25 : Prise en charge d'une facture de périscolaire – auprès de l'ALSH Les Petits Futés – pour un montant de 223.80 € ;
- Décision n°40/25 : Prise en charge d'une facture de périscolaire – auprès de l'ALSH Les Petits Futés – pour un montant de 73.56 € ;
- Décision n°41/25 : Prise en charge d'une facture d'enlèvement des ordures ménagères – auprès du SCG GUEBWILLER – pour un montant de 142.77 € ;
- Décision n°42/25 : Prise en charge du vidage et nettoyage d'une logement insalubre au 15 rue des Bouleaux – auprès de SO.PRO.NETT – pour un montant de 990 € ;
- Décision n°43/25 : Prise en charge d'une facture de bois de chauffage – auprès de l'entreprise DM Services – pour un montant de 285,00 € ;
- Décision n°44/25 : Prise en charge d'une facture d'enlèvement des ordures ménagères – auprès du SCG GUEBWILLER – pour un montant de 82.03 € ;
- Décision n°01/26 : Prise en charge d'une facture de périscolaire – auprès de l'ALSH Les Petits Futés – pour un montant de 92.23 € ;
- Décision n°02/26 : Prise en charge d'une facture de périscolaire – auprès de l'ALSH Les Petits Futés – pour un montant de 164.12 € ;
- Décision n°03/26 : Prise en charge du vidage et nettoyage d'une logement insalubre au 15 rue des Bouleaux – auprès de SO.PRO.NETT – pour un montant de 990 € ;
- Décision n°04/26 : Prise en charge d'une facture d'électricité – auprès d'ENEDIS – pour un montant de 48,37 € ;
- Décision n°05/26 : Prise en charge d'une facture de périscolaire – auprès de l'ALSH Les Petits Futés – pour un montant de 248.34 € ;
- Décision n°06/26 : Prise en charge d'une facture de périscolaire – auprès de l'ALSH Les Petits Futés – pour un montant de 37.56 € ;
- Décision n°07/26 : Prise en charge d'un décompte de charges– auprès de DOMIAL – pour un montant de 333,53 € ;
- Décision n°08/26 : Prise en charge d'une facture d'enlèvement des ordures ménagères – auprès du SCG GUEBWILLER – pour un montant de 127,75 € ;
- Décision n°09/26 : Prise en charge d'un loyer – auprès de DOMIAL – pour un montant de 56.20 € ;
- Décision n°10/26 : Prise en charge d'un loyer – auprès de DOMIAL – pour un montant de 600.00 € ;

M. PASCAL FUCHS s'étonne du montant et de la nature des décision n°42/25 et 03/26.

Mme la Vice-Présidente, Estelle GUGNON, explique qu'il s'agit d'une situation d'urgence signalée par DOMIAL et l'assistance sociale du secteur, mais qu'il est également question de salubrité publique.

Elle informe également qu'une des mamans bénéficiaires des aides facture ALSH, remercie le conseil d'Administration pour le bon alimentaire de Noël ainsi que pour les jouets. L'aide financière ALH a permis à cette maman de retrouver un travail depuis janvier 2026.

Questions diverses

Fermeture du CCAS

Compte tenu des élections municipales le 15 mars prochain, le Conseil d'Administration du CCAS sera, à cette date, dissous jusqu'à l'installation du Conseil d'Administration.

Le CCAS de Vieux-Thann étant un petit CCAS, il ne dispose pas de personnel directement rattaché à lui, Mme Marion FOECHTERLIN étant mise à disposition par la Commune. En l'absence de personnel, personne ne dispose de délégation pour l'attribution d'aide facultative en attendant la mise en place du nouveau Conseil.

Le CCAS fermera donc ses portes à compter du vendredi 13 mars 2026 et ce jusqu'à l'installation du nouveau Conseil d'Administration.

Toutes les demandes d'aide seront redirigées vers l'assistante sociale de secteur.

Le Président, Daniel NEFF, et Mme la Vice-Présidente, Estelle GUGNON, remercient les membres du Conseil d'Administration pour les six années de travail mutuel.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie tous les participants, et lève la séance à 18 heures et 36 minutes.

L'Auxiliaire de Séance



Marion FOECHTERLIN



Le Président

Rodolphe KIRSCH